

DOSSIER DE PRESSE – Simplification administrative

ANNEXE 1. AFFILIÉS À UNE PENSION COMPLÉMENTAIRE AU 01/01/2023

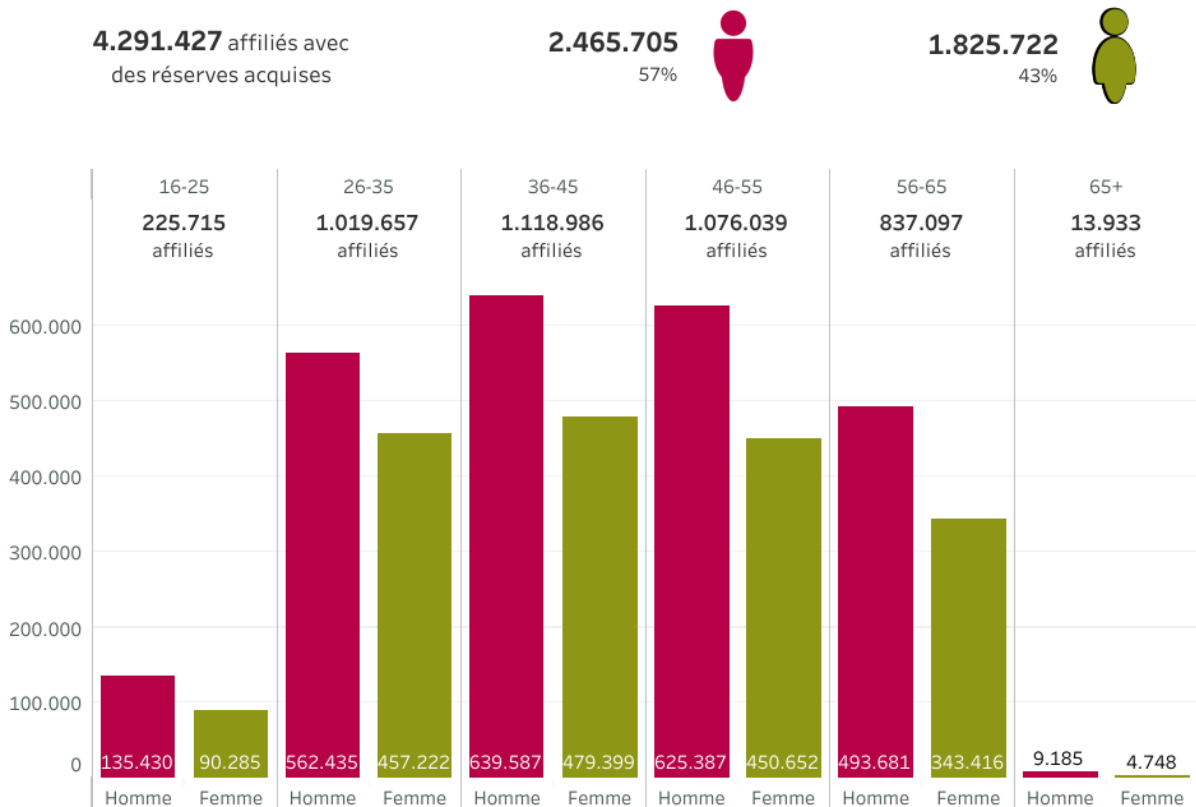
Plus de 4 millions de personnes perçoivent une pension complémentaire au moment de leur retraite

Au 1er janvier 2023, **4.291.427 salariés et indépendants** étaient affiliés à une pension complémentaire par le biais de leur emploi actuel ou d'un emploi précédent. Ils recevront cette pension complémentaire lorsqu'ils prendront leur retraite.

Graphique 1. Nombre de participants à un régime de pension complémentaire au 1er janvier 2023, par âge et par sexe

Nombre d'affiliés à un régime de pension complémentaire

En fonction de l'âge et du genre



Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2023

Plus de la moitié des affiliés ont des droits de pension « dormants »

1,88 million d'affiliés continuent d'accumuler de nouveaux droits à la pension complémentaire dans le cadre de leur emploi actuel et sont donc « activement » affiliés à un plan de pension. Ils n'ont pas d'affiliations « passives » antérieure.

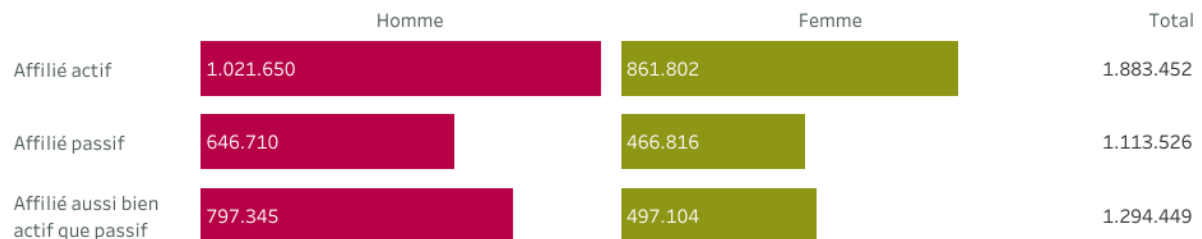
1.294.449 affiliés « actifs » combinent ces droits « actifs » avec d'anciens droits accumulés au cours d'un (ou plusieurs) emploi(s) précédent(s). 1.113.526 participants sont affiliés « passivement » à un ou plusieurs anciens plans de pension et n'acquièrent plus de nouveaux droits.

En 2023, plus de la moitié (56%) de tous les affiliés ont donc (partiellement) acquis leur pension complémentaire lors d'un emploi précédent. Ils ont des droits de pension « dormants ». Cela concerne 2.407.975 affiliés.

Graphique 2. Nombre d'affiliés à un régime de pension complémentaire au 1er janvier 2023, selon le statut d'affiliation (actif ou dormant)

Nombre d'affiliés à un régime de pension complémentaire

En fonction du genre et du statut d'affiliation



Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2023

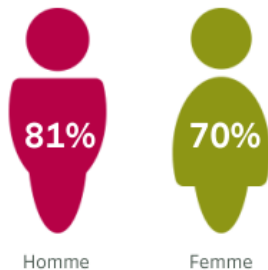
76% de la population active s'est déjà constitué une pension complémentaire

76 % de la population active (c'est-à-dire toutes les personnes âgées de 16 à 65 ans qui vivent en Belgique et qui travaillent ou cherchent un emploi) recevront également une pension complémentaire en plus de la pension légale au moment de la retraite. Le taux de couverture est plus faible chez les femmes, ce que nous constatons dans tous les groupes d'âge.

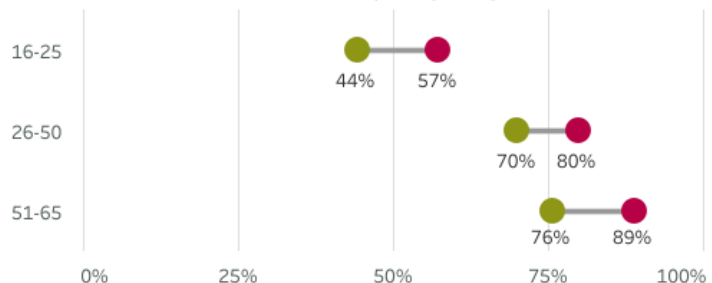
Graphique 3. Part de la population active affiliée à un régime de retraite complémentaire (active ou inactive) au 1er janvier 2023, taux d'activité selon le sexe et l'âge

Part de la population active qui est affiliée activement ou dormant à un régime de pension complémentaire

Taux de couverture par genre



Taux de couverture par âge et genre



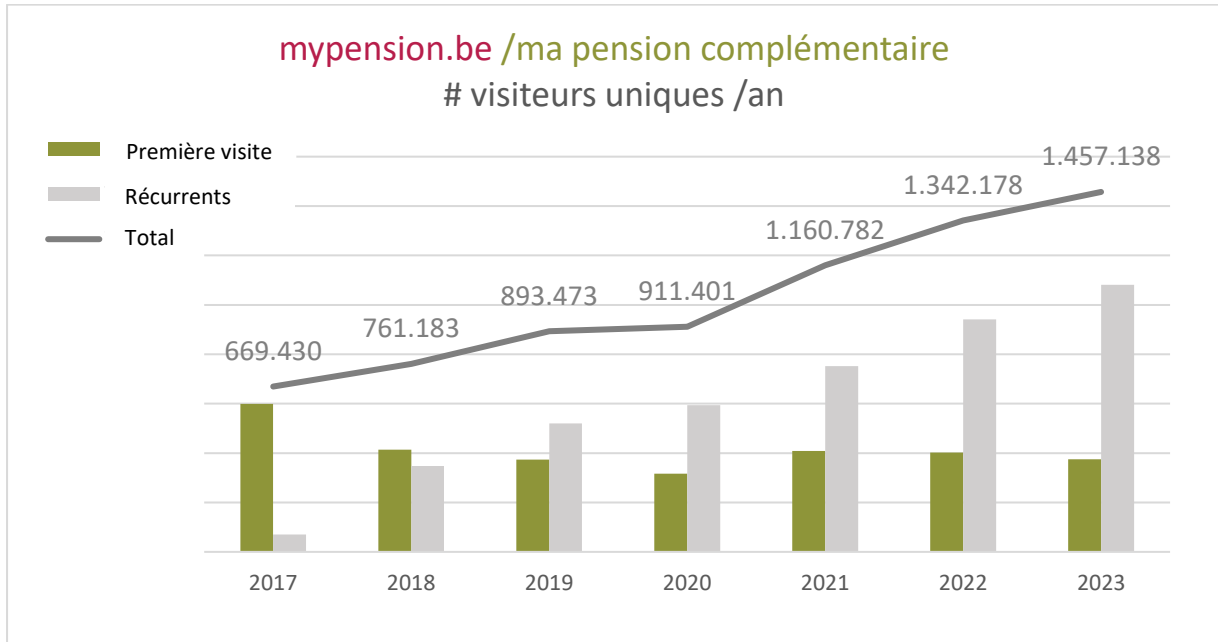
Source: db2p - Sigedis et EAK - Statbel

La situation au 1er janvier 2023

ANNEXE 2. VISITEURS DE MYPENSION.BE/MAPENSIONCOMPLÉMENTAIRE

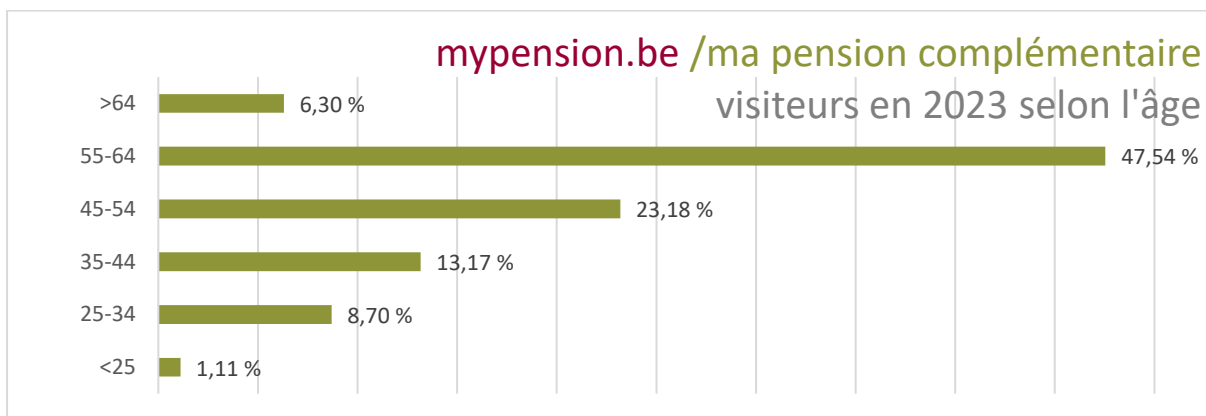
2023 a de nouveau battu tous les records

Plus des deux tiers des personnes bénéficiant d'une pension complémentaire (4,3 millions d'affiliés) ont déjà consulté leurs détails en ligne et la plupart d'entre elles reviennent chaque année pour une mise à jour. En cinq ans, le nombre de visiteurs a plus que doublé. L'année 2023 a également battu tous les records. 1.457.834 personnes ont découvert mypension.be/ma pension complémentaire et ont consulté leur dossier personnel de pension complémentaire au moins une fois.



Les personnes qui approchent de l'âge de la retraite sont particulièrement intéressées

Les personnes de plus de 45 ans, en particulier, sont les plus intéressées par leur pension complémentaire (près de 80% des visiteurs ont 45 ans ou plus). Près de la moitié des visiteurs en 2023 (plus de 47 %) sont âgés de 55 à 64 ans, la tranche d'âge qui s'approche le plus de l'âge de la retraite.



ANNEXE 3. VERSEMENTS DU DEUXIÈME PILIER

Lors de la pension

En 2023, **79.713 affiliés** à un plan de pension complémentaire **sont déjà pensionnés**. Ils ont demandé leur pension légale en tant que salariés et/ou indépendants. Au moment de la pension (légale), la pension complémentaire doit également être obligatoirement versée.

Depuis 2023, les informations relatives au paiement des pensions complémentaires doivent être déclarées dans la base de données (db2p) de Sigedis. Pour la première fois, il est donc possible de relier les informations relatives au paiement à celles relatives à la constitution de la pension complémentaire.

Dans les chiffres ci-dessous, nous examinons les **36.001** affiliés qui ont pris leur retraite **entre janvier et mai 2023**. Pour les mois à partir de juin, il est tout simplement trop tôt pour établir des chiffres définitifs pour l'instant.

Tableau 1. Affiliés à une pension complémentaire ayant pris leur retraite entre janvier et mai 2023, selon l'âge au moment de la retraite

Âge au moment de la retraite	Affiliés	
	#	%
Moins de 60 ans	960	2,67%
60	1.602	4,45%
61	5.802	16,12%
62	4.801	13,34%
63	4.786	13,29%
64	2.983	8,29%
65	11.330	31,47%
Personnes âgées de plus de 65 ans	3.737	10,38%
TOTAL	36.001	100,00%

Ainsi, 58 % des pensionnés récents bénéficiant d'une pension complémentaire ont pris leur pension avant l'âge légal de départ à la retraite.

Tableau 2. Titulaires d'une pension complémentaire ayant pris leur retraite entre janvier et mai 2023, selon le montant de droits de pension complémentaire qu'ils ont acquis

# Affiliations	Affiliés	
	#	%
1	20.589	57,19%
2	8.854	24,59%
3	3.660	10,17%
plus de 3	2.898	8,05%
TOTAL	36.001	100,00%

43% des personnes récemment pensionnées ont accumulé plus d'un droit de pension complémentaire au cours de leur carrière. Ensemble, les 36.001 affiliés récemment pensionnés ont 63.333 affiliations (voir tableau 3).

Tableau 3. Nombre de droits à pension complémentaire (affiliations) pour lesquels l'affilié a pris sa retraite entre janvier et mai 2023 et à quel moment ces droits ont été ou n'ont pas été payés

Affiliations	Paiement				Pas encore de paiement	TOTAL
	Immédiatement après la retraite	dans les 3 mois suivant la retraite	4 à 6 mois après la retraite	plus de 6 mois après la retraite		
#	15.666	33.892	4.434	541	8.800	63.333
%	24,74	53,51	7,00	0,85	13,89	100,00

78 % des droits à pension complémentaire des pensionnés récents ont pu être versés immédiatement après leur départ à la retraite ou dans les trois mois suivant leur départ à la retraite. Cependant, près de 15 % des droits de pension complémentaire n'ont pas encore été versés six mois après le départ à la retraite.

En cas de décès

En 2023, 7.867 affiliés à une pension complémentaire sont décédés. **3.030** d'entre eux étaient affiliés à un ou plusieurs régimes de pension complémentaire avec couverture décès et sont décédés entre **janvier et mai 2023**. Ensemble, les 3.030 affiliés récemment décédés bénéficient de 5.258 couvertures décès (voir tableau 4).

Tableau 4. Nombre de garanties décès (affiliations) pour lesquelles l'affilié est décédé entre janvier et mai 2023 et lorsque ces droits ont été ou n'ont pas été versés aux bénéficiaires

Affiliations	Paiement			Pas encore de paiement	TOTAL
	dans les 3 mois suivant le décès	4 à 6 mois après le décès	plus de 6 mois après le décès		
#	1.591	1.195	204	2.268	5.258
%	30,26	22,73	3,88	43,13	100,00

30 % de la couverture décès pour les affiliés récemment décédés pourrait être versée aux bénéficiaires dans les trois mois suivant le décès. Pour près de 23 %, cela a pris de quatre à six mois. **Dans 47 % des cas**, il n'a pas été possible de payer dans les six mois.

Retrouvez plus de chiffres et de graphiques détaillés concernant la pension complémentaire sur [PensionStat.be](https://pensionstat.be)